



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2024

N° C19_12_2024_12 - Assainissement collectif (AC) - Redevance - Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2025

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	60	13	73	17

Pour : 64	Abstention : 2	Contre : 7	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 13 décembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf décembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Lezay, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, ARCHAIMBAULT Monique, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BAUDON Christian, BAUMGARTEN Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, PETIT Serge, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHOURELL Gilles, CHESNEAU Etienne, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, MARTIN Patrick, FOUICHE Etienne, FOUICHE Patrice, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NIVELLE Jean-Pierre, NOUREAU Dominique, OUVREAU Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, GICQUIAUD Floriane, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne, TROCHON Patrick, VALERY Nicolas, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

BARILLOT Dorick (pouvoir donné à BALLAND Cyril), BOUCHEREAU Isabelle (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à HEURTEBISE-DANIAUD Murielle), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à OUVREAU Pierre), DOLBEAU Alain (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), GABOREAU Bernard (pouvoir donné à NIVELLE Jean-Pierre), KLINGLER Sarah (pouvoir donné à GICQUIAUD Floriane), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à GIRAULT Anne), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à THIBAUT Evelyne), LONGEAU Daniel (pouvoir donné à ARCHAIMBAULT Monique), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à HAYE Jean-Marie), TEXIER Jérôme (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARRE Daniel, BARRE Gérard, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, FERRÉ Nicolas, GUERIN Marie-Claire, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, KOHLER Marie, PICARD Christian, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, TRICHET Jacques, VINCENT Bernard

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Chantal BRILLAUD

Assainissement collectif (AC) - Redevance - Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2025

Vu l'avis du conseil d'exploitation du 12 novembre 2024,

Considérant les besoins en fonds de roulement, des projets de reconduction prévus, du budget primitif 2025 préparé ainsi que le Plan Pluriannuel des Investissements réalisé, il est nécessaire d'augmenter la redevance comme initiée en 2024.

Il est proposé d'établir la tarification à compter du 1^{er} janvier 2025, comme suit :

Secteur	Tarifs 2025 Abonnement en €/an- Part fixe HT	Redevance 2025 en € HT/m ³
Communauté de communes Mellois en Poitou	75	2,34

En cas de construction ou de changement d'affectation, une exonération de la redevance d'assainissement collectif des 10 premiers m³ sera consentie, au titre de la réalisation des travaux.

Un forfait de 40m³/an/habitant sera appliqué pour les propriétaires utilisant une autre ressource en eau et ne disposant pas de compteur.

Considérant l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 12 novembre 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- APPROUVER les tarifs de l'abonnement, de la redevance de l'assainissement collectif tels que présentés sur tout le territoire pour l'utilisateur, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Le Président

Chantal BRILLAUD

Fabrice MICHELET